



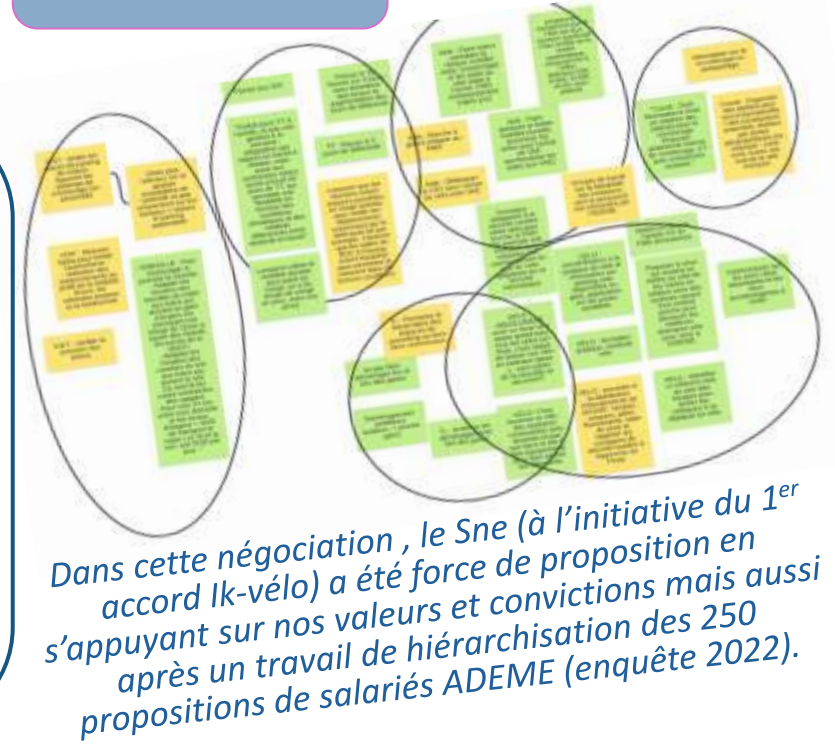
Forfait Mobilité Durable

Le Sne a signé

N° 174
janvier 2025
contact : Sne@ademe.fr

Ce qui a pesé pour la signature du Sne-FSU

- ✓ **Incitation financière à la mobilité durable domicile-travail à toutes et tous, dont les intérimaires.**
- ✓ **Prise en compte de tous les modes de transports les plus vertueux**, sobres et économes comme **le vélo** mais aussi maintenant **la marche à pied**
- ✓ **Incitativité : 0,6 à 1,2 euro au kilomètre** plutôt que 4 simples trajets mensuels même courts (plafond de 700 €/an ou 900 €/an pour les ultra-marins)
- ✓ **Prise en compte de la sécurité pour le calcul des km par le choix d'un parcours adapté au mode de transport** (pistes cyclables...) même s'il est plus long
- ✓ **Moyens pour réussir** : en accompagnant le changement de comportement par la **formation** et avec la désignation d'**animateurs locaux** (5% de son temps en EIA)
- ✓ **Accord exemplaire et ambitieux** en cohérence avec nos missions



Dans cette négociation, le Sne (à l'initiative du 1^{er} accord Ik-vélo) a été force de proposition en s'appuyant sur nos valeurs et convictions mais aussi après un travail de hiérarchisation des 250 propositions de salariés ADEME (enquête 2022).

Ce qui pourrait être amélioré

- La simplification de la grille de calcul en €/km ne valorise pas les **modes les plus sobres ou les plus pénibles**.
- Pas d'obligation de suivi d'une formation gratuite à la sécurité pour bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo électrique.
- Application reportée au 1^{er} janvier 2025 pour un accord négocié en 2023
- Et pourquoi pas réfléchir à la semaine de 4 jours pour limiter nos allers/retours ?



Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs.

Le Sne défend les salarié.es et nos missions.

Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

<https://snfsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/ademe/>

Les représentant.es du personnel sont également là pour porter vos questions auprès du CSE.

N'hésitez pas à nous les poser soit directement, soit sur sne@ademe.fr.

Au besoin, nous reviendrons vers vous pour éclaircir vos interrogations ou formaliser la question.